

# Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

## Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2020

## Periode de référence

### Date de début

01/01/2020

### Date de fin

31/12/2020

## Tranche d'effectifs de l'entreprise

50 à 250

## Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

140

### INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



Vos indicateurs calculables représentent moins de 75 points, votre Index ne peut être calculé.

*55 points sur un maximum de 60 pouvant être obtenus*



### Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car l'ensemble des groupes valables (c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes), représentent moins de 40% des effectifs.

### INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
taux de salariés augmentés	72,4%	69,2%

vos résultats en nombre **0.4** équivalent de salariés\* est

*écart favorable aux femmes*

vos notes obtenues est **35/35**

votre résultat en pourcentage est de **3,2%**, la note obtenue est de **25/35**  
cette note n'a pas été retenue dans le calcul de votre index car elle est la moins favorable

*\* si ce nombre d'hommes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.*

**INDICATEUR POURCENTAGE DE SALARIÉES AUGMENTÉES DANS L'ANNÉE SUIVANT LEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ**

votre résultat final est **100%**

votre note obtenue est **15/15**

**INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMIS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS**

votre résultat final est **3**

*les femmes sont sur-représentées*

votre note obtenue est **5/10**